

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2023

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ (Département de la Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2023 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AA n°57 et AA n°58 d'une superficie totale de 1107 m ² sises avenue du Cotentin sur le territoire communal.
POS/PLU :	Zone U : zone urbaine du bourg - PLU approuvé le 29/10/2009
PROJET :	Acquisition, à la demande de la commune de Saint-Georges-Montcocq, de deux parcelles portant une construction à usage d'habitation ainsi que des constructions annexes, situées dans le centre-bourg de la commune. L'objectif de la collectivité est d'affirmer la vocation commerciale du centre-bourg, en complétant notamment l'offre existante et en achevant le renouvellement urbain en bordure de la route départementale n°974.
COMITE D'ENGAGEMENT :	7 décembre 2023 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Monsieur et Madame SIMON
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances publiques du Calvados du 6 juillet 2023.
IMPUTATION :	OPE2023091 - 50 - SAINT-GEORGES-MONTCOCQ « RUE DU COTENTIN » Enveloppe projet : 183 000 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 26-12-2023.

03 JAN. 2024

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

L'Adjointe au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,

en charge du pôle "Politiques Publiques"


Corinne GOILLOT

